

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 2 août 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction (CTMCC)

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de la recherche, et notamment ses articles L. 521-1 et suivants fixant le statut juridique des CTI;

Vu l'article 5 de la loi n° 48-1128 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels (CTI);

Vu l'article 71 de la loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 de finances rectificative pour 2003 (alinéa G-1);

Vu l'arrêté du 5 janvier 1967 portant création du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB);

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant reconnaissance du Centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC);

Vu les statuts de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction, association déclarée le 21 février 1974,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Guglielmina Oliveros-Toro, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature est nommée commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction.

Article 2

L'arrêté du 20 novembre 2012 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction est abrogé.

Article 3

Le directeur du budget et le directeur de l'eau et de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 août 2016.

Pour le ministre des finances
et des comptes publics et par délégation :
Pour le directeur du budget :
Pour le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature :
La sous-directrice,
M. CAMIADE

Pour le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique et par délégation :
Pour le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
F. MITTEAULT